

Communiqué

L'Assemblée nationale adopte la résolution relative à la loi européenne sur le climat

Dans un contexte économique et sanitaire dégradé où chacun vit le poids des contraintes collectives et individuelles qui s'imposent, la transition écologique doit rester une conviction partagée.

Hier, la commission développement durable de l'Assemblée nationale a adopté la proposition de résolution relative à la loi européenne sur climat. En tant que rapporteure, j'ai travaillé à l'améliorer et porter les ambitions de l'ensemble des parlementaires français à travers ce texte.

Déposée le 7 octobre par Mme Nicole Le Peih et M. Bernard Deflesselles, rapporteurs de la commission des affaires européennes, cette résolution s'inscrit dans le cadre de l'examen de la proposition faite par la Commission européenne **d'un règlement du Parlement européen et du Conseil** visant à établir le cadre requis pour parvenir à la **neutralité climatique** à l'horizon 2050.

Dès son arrivée en 2019, la présidente de la Commission, Ursula VON DER LEYEN, a fait de l'écologie, l'un des chantiers majeurs de son mandat et veut faire de l'Union européenne la première puissance verte mondiale au travers du Pacte vert, le Green Deal,

L'ambition de la loi qu'elle porte repose sur 3 piliers :

- l'amélioration de l'efficacité énergétique de 32,5 % d'ici à 2030
- la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique européen, dont l'objectif est fixé à 32 % en 2030
- une diminution d'au moins 55 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 contre 40 % actuellement.

Cette dernière question a fait l'objet de vifs débats et de divergences entre la commission, le Parlement – qui plaidait pour un objectif de réduction de – 60 % – le conseil et certains Etats – au premier rang desquels nous pouvons compter La Pologne, la Hongrie et la République tchèque.

Dans ce contexte, une prise de position de l'Assemblée nationale, à travers ce projet de résolution, était nécessaire pour appuyer les efforts diplomatiques de la France et du Parlement européen.

Lors de cet examen, les commissaires de la commission ont souhaité insister sur plusieurs points essentiels à la définition d'une politique climatique européenne cohérente et efficiente :

- La politique climatique de l'Union doit être définie dans le **respect des 17 objectifs** de développement durable (ODD) fixés par l'ONU en 2015
- **L'empreinte carbone** des produits importés doit être mesurée pour que la notion de cycle de vie des produits soit désormais partagée
- Nous réaffirmons la **préservation de la biodiversité** comme objectif de nos politiques climatiques
- Il est nécessaire d'engager une réflexion sur la **résilience, la culture du risque et l'adaptation aux changements climatiques**
- Nous rappelons le *rôle moteur* de la France et l'Europe sur ces sujets notamment en vue de la COP 26 prévue en novembre 2021
- La transition écologique doit être **juste, inclusive et ambitieuse**, au service de l'emploi et de la solidarité européenne
- Nous recommandons l'émission, dans des volumes plus importants, d'obligations vertes par l'Union afin de financer durablement les investissements nécessaires à la réalisation de ces ambitions
- Nous rappelons notre volonté d'instaurer une **taxe carbone aux frontières** de l'Europe et plaidons pour l'adoption de **ressources propres** afin de financer le budget de l'Union

Dans un contexte mondial perturbé, la question du climat ne doit pas passer au second plan. Plus que jamais nous avons à porter et à rappeler nos exigences. Notre ambition écologique devra être surtout associée à des politiques publiques d'accompagnement des entreprises, de lutte contre la précarité, de politiques commerciales cohérentes, de transformation et d'adaptation aux changements climatiques.

Parce que les négociations seront vastes dans les semaines à venir, nous avons à cœur d'affirmer notre soutien à cette proposition. La France s'est posée comme fer de lance sur les questions climatiques. Si de plus en plus d'États se dotent d'une trajectoire de neutralité carbone, certains d'entre-eux ne prennent aucun engagement. Il est de notre responsabilité de les y pousser.



Résidence Les Pascaline 17 jardin des Balmes 42120 Le Coteau Tél 04 77 72 71 82
Assemblée Nationale Bureau 5813 126 rue de l'université 75007 Paris



nathalie.sarles@assemblee-nationale.fr



www.nathaliesarles.fr



www.facebook.com/nathaliesarlesLoire5/